

TABLEAU 1.1. NOUVEAU-BRUNSWICK : STRUCTURE DE LA GOUVERNANCE DE L'ÉDUCATION À LA PETITE ENFANCE

Ministère responsable	Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ^a
Ministère adjoint	
	Division du Développement de la petite enfance ^b
Unité de surveillance en EPE	Division des services généraux – Section apprentissage et garde des jeunes enfants (octroi de permis)
Cadre politique	Apprentissage et garde des jeunes enfants : <i>Everyone at their best... from the start: Early Learning and Child Care Action Plan</i> ^c Écoles : <i>Everyone at Their Best</i> ^d (secteur anglophone). <i>Donnons à nos enfants une longueur d'avance</i> (2016) ^e (secteur francophone).
Lois	<i>Loi sur les services à la petite enfance</i> (2018) ^f <i>Loi sur l'éducation</i> (S.N.B. 1997, c. E-1.12) ^g
Lois connexes	<i>Règlement sur les permis – Loi sur les services à la petite enfance</i> ^h <i>Règlement sur les prestations de garderie – Loi sur les services à la petite enfance</i> ⁱ <i>Règlement sur les programmes destinés aux enfants atteints de troubles du spectre autistique – Loi sur les services à la petite enfance</i> ^j
Prestataire local de services	7 conseils d'éducation de district (4 anglophones, 3 francophones) qui voient à la planification locale de l'éducation de la maternelle à la 12 ^e année ^k . Dans chaque district, on compte une personne à la direction des services à la petite enfance qui fait partie de l'équipe de gestion pour les districts scolaires. La conformité et le soutien en matière d'octroi de permis sont assurés par 4 équipes régionales qui relèvent du bureau central ^l .
Suivi communautaire/ du secteur	Réseaux locaux francophone et anglophone des services à la petite enfance ^m

a Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Repéré à : <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education.html>

b Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. *Développement de la petite enfance*. Repéré à : <https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/departments/education/elcc.html>

c Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. *À propos du Plan d'action pour les services de garderie*. Repéré à : https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/eco-bce/Promo/early_childhood/a_propos_du_plan_d'action.pdf

d Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. *Everyone at their Best*. (2016). Repéré à : <http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/K12/EveryoneAtTheirBest.pdf>

e Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. *Donnons à nos enfants une longueur d'avance*. (2016). Repéré à : <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/K12/DonnonsANosEnfantsUneLongueurDavance.pdf>

f Gouvernement du Nouveau-Brunswick. *Loi sur les services à la petite enfance* (2018). Repéré à : <http://laws.gnb.ca/en/ShowPdf/cs/E-0.5.pdf>

g Gouvernement du Nouveau-Brunswick. *Loi sur l'éducation* (S.N.B. 1997, c. E-1.12). Repéré à : <http://laws.gnb.ca/fr/showtdm/cs/E-1.12/E-1.12/se:66>

h Gouvernement du Nouveau-Brunswick. *Règlement sur les permis – Loi sur les services à la petite enfance*. Repéré à : <http://laws.gnb.ca/fr/showdoc/cr/2018-11/se:1;se:2>

i Gouvernement du Nouveau-Brunswick. *Règlement sur les prestations de garderie – Loi sur les services à la petite enfance*. Repéré à : <http://laws.gnb.ca/fr/showdoc/cr/2018-12/se:1;se:2>

j Gouvernement du Nouveau-Brunswick. *Règlement sur les programmes destinés aux enfants atteints de troubles du spectre autistique – Loi sur les services à la petite enfance*. Repéré à : <http://laws.gnb.ca/fr/showdoc/cr/2018-13/se:1;se:2>

k Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. *Conseil d'éducation de district*. Repéré à : <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education/ml2/content/ced.html>

l Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. *Rapports d'inspection des garderies éducatives agréées*. Repéré à : https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education/elcc/content/rapports_dinspection.html

m Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. (2012). « Investissement de plus de 38 millions de dollars dans les services à la petite enfance ». (Communiqué). Repéré à : <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/nouvelles/communique.2012.06.0506.html>